

Elżbieta Biardzka

*Université de Wrocław,
Pologne*

L'événement énonciatif mis en discours Trois approches différentes*

Abstract

Definitions of reported speech are neither clear nor unambiguous, even in the case of the most classic forms, i.e. direct and indirect speech forms which have been recognized for a long time by the vulgate. In this contribution, we aim to show that these definitions come to the fore in three different approaches: the first one would be associated with Charles Bally's enunciative studies (1912, 1914) and Gérard Genette's narratological study (1972), the second one appears in the approaches of "enunciative heterogeneity" by Jacqueline Authier-Revuz (1992, 1993), and the third one is presented in the works of Jacques Bres and Bertrand Verine on the dialogical principles in speech (2002). Our hypothesis is that ambiguities linked with the different theories of reported speech come from a heterogeneous (non stabilized) description of the status of the attributive speech in reported speech (also often called quoting speech or introductory syntagm) and may be the cause of divergences in the analyses of speech facts.

Keywords

Reported speech, quotation, dialogism, enunciative split.

1. Introduction

Les définitions du discours rapporté (désormais DR), même dans ses formes les plus classiques, c'est-à-dire celles du discours direct (désormais DD) et du discours indirect (désormais DI) depuis longtemps reconnues par la vulgate, ne sont ni univoques ni claires. Nous envisageons de montrer dans ce travail qu'elles

* Niniejszy projekt został sfinansowany ze środków Narodowego Centrum Nauki. / Ce projet a été financé par le Centre National de la Recherche polonais.

s'inscrivent dans trois approches différentes. La première serait représentée par les études énonciatives de Charles Bally (1912, 1914) et narratologiques de Gérard Genette (1972, 1983), la seconde se manifeste à travers les approches des « hétérogénéités énonciatives » de Jacqueline Authier-Revuz (1992, 1993), et la troisième est offerte par les travaux de Jacques Bres et Bertrand Verine examinant le principe dialogique en discours (2002). Notre hypothèse est que les ambiguïtés liées aux différentes théorisations du DR relèvent surtout du statut équivoque du segment accompagnant la parole rapportée (appelé entre autres syntagme introducteur, discours citant ou syntagme introduceur), et qu'elles peuvent provoquer des divergences et des malentendus dans l'étude des données empiriques. Notre approche se propose ainsi de discuter la relation entre les *patterns* du DR proposés par la grammaire et les *tokens*, les occurrences en discours.

2. Théorisations de Bally et de Genette

Bally (1914 : 406) a proposé sa définition du DR en parlant des trois styles du rapport de paroles (direct, indirect, indirect libre). À ce propos, il a écrit ceci : « Dans les trois cas, on est en présence d'un énoncé [E] de paroles [...] ou de pensées [...] attribuées à un sujet [S], par une personne qui rapporte ces paroles ou ces pensées [R] »¹. Nous nous proposons de laisser de côté dans ce travail la question d'établir s'il faut, oui (Genette, 1972 : 191—192)² ou non (Cohn, 2001 : 24—25), assimiler le rapport de pensées au rapport de paroles. Elle n'est pas pertinente dans le cadre de nos objectifs. Par contre, à partir de l'extrait cité, on peut constater que pour Bally, les paroles rapportées correspondent à une séquence textuelle et/ou un acte énonciatif reproduisant une autre séquence textuelle et/ou un autre acte énonciatif : « un énoncé (E) », par **R**, « de paroles » de **S**. Et précisons-le encore tout de suite : Bally tient compte dans sa définition uniquement de paroles représentées. Car comme il l'ajoute plus loin, cet « énoncé (E) » peut être précédé, suivi, mêlé, pénétré « de paroles prononcées ou écrites par **R** » et, pour lui, ces paroles (de type « Pierre déclara ») ne font plus partie du **E**, mais du texte « forcément narratif ». Il les figure par le symbole **N** (Bally, 1914 : 407). On peut en conclure que la sé-

¹ Nous avons supprimé les renvois aux exemples dont Bally a fait précédé sa description du rapport de paroles.

² Marcel Vuillaume écrit ceci à propos du rapport des pensées : « Je préfère parler du *style* indirect libre plutôt que de discours indirect libre, parce que le terme discours évoque trop fortement l'idée de *parole*, alors que ce qu'on rapporte au SIL, ce sont aussi souvent des pensées que des paroles. Plus précisément, il me semble que l'innovation majeure de la littérature narrative du XIX^e siècle, ce n'est pas tant l'usage massif du SIL que son emploi pour rapporter des pensées donc pour nous donner directement accès à la conscience des personnages » (2000 : 107/note n°1).

quence du DR, qui est un objet textuel, empirique et concret, s'analyse donc, dans les termes de Bally, comme à peu près **N + E**³ où **N** est un morceau du texte narratif (qui raconte sans rapporter et n'appartient pas à **E**) et **E**, un énoncé des paroles de **S** par **R** (qui rapporte au lieu de raconter). Bally souligne fortement le rôle du contexte narratif (**N**) dans l'interprétation de l'énoncé qui contient du DR, c'est-à-dire, pour lui, les paroles représentées. Il indique qu'en lisant une phrase telle que *Victor Hugo n'aimait pas la musique, il ne la comprenait pas*, tout le monde aura l'impression d'un jugement porté par la personne qui parle ou qui écrit. Mais le contexte (**N**) qui peut entourer cette phrase est susceptible de changer radicalement cette interprétation. Pour l'illustrer, Bally propose de mettre le **E** (en gras) dans le texte suivant (**N**, en italiques) :

- (1) *Une légende s'accroche presque toujours aux hommes illustres. N'essayez pas de la détruire ; elle est entrée dans l'Histoire et elle y a reçu ses lettres de naturalisation : Victor Hugo n'aimait pas la musique, il ne la comprenait pas. C'est désormais un article de foi dans le catéchisme des erreurs répandues sur les grands hommes.* (Bally, 1914 : 412)

Bally remarque à juste titre à propos de cet exemple que personne n'y verra un jugement dont l'auteur⁴ prend la responsabilité.

Dans le cadre de sa théorie du récit, Genette (1972 : 186—203 ; 1983 : 23) distingue, d'une façon radicale, deux modes narratifs nettement tranchés (double emploi) : le récit d'événements et le récit de paroles qu'on trouve dans les textes romanesques (ou, plus généralement, narratifs). Pour lui, *le récit d'événements* est une transposition du non-verbal en verbal (le récit romanesque étant toujours, de par sa nature, le produit de l'activité verbale), tandis que *le récit de paroles* (qui est à rapprocher au *discours rapporté*) est une traduction du verbal en verbal. D'après ce que semble admettre Genette, le récit de paroles est une structure référentiellement simple, ayant pour référent uniquement du verbal et recouvrant la reproduction ou la reformulation des paroles prononcées. L'attribution du dire et la verbalisation d'autres circonstances de la prise de parole primaire sont pris en charge par le récit d'événements. Dans ce sens, les définitions de Genette et celle de Bally sont similaires.

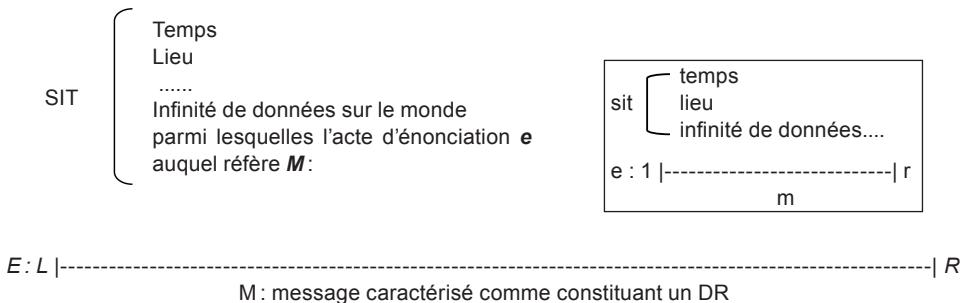
³ À peu près, car chez Bally **N** = toute la narration (sauf **E**).

⁴ En fait, l'extrait cité par Bally vient de Gustave Simon, *Annales politiques et littéraires*, daté du 15 mars 1914.

3. L'approche de Authier-Revuz

La seconde approche, promue surtout par Authier-Revuz (cf. 1992, 1993) et inspirée par les réflexions de Mikhail Bakhtine⁵, souligne que le segment qui représente la parole rapportée est toujours accompagné d'un type de discours particulier qui verbalise les données de l'énonciation première. Le modèle du DR est pour la linguiste française décidément bipartite.

En fait, comme l'a souvent souligné Bakhtine (1977 : 161—172), on ne rapporte pas uniquement les paroles mais l'énonciation entière. Le discours présentant les événements énonciatifs contiendra donc non seulement du « verbal verbalisé », mais aussi du « non-verbal verbalisé ». Authier-Revuz le rappelle sous la forme du schéma suivant (1993 : 10) :



Authier-Revuz précise que chaque acte d'énonciation **E** se caractérise par la présence d'un locuteur **L** et d'un récepteur **R**, une situation de communication **SIT** (temps, lieu, une infinité de données, ...) et d'un message **M**. Dans la situation particulière du discours rapporté, le message **M** a pour objet un autre acte d'énonciation à son tour caractérisable par la présence d'interlocuteurs **I, r**, de données situationnelles **sit** et comportant un message **m**. Ainsi, la reproduction ou la reformulation des paroles est accompagnée d'une sorte de commentaire du locuteur rapportant qui essaie de relater des données situationnelles dans lesquelles est apparu un message **m**. De la sorte, le discours direct (désormais DD) est représenté dans ses travaux comme : *Il a dit* : « *x* ». Le discours indirect prend la forme de : *Il a dit que x*.

Cette mise au point théorique n'inspire pas beaucoup les travaux s'intéressant au DR, à l'exception peut-être des descriptions de *verbum dicendi*. Traditionnelle-

⁵ C'est au chercheur russe que nous devons la définition qui souligne l'aspect météónonciatif et/ou métadiscursif du DR (« le DR est un discours sur le discours, une énonciation sur l'énonciation »), ce qui conduit inévitablement, selon nous, à la conception bipartite du DR. Bakhtine écrit aussi à ce propos : « L'erreur fondamentale des chercheurs qui se sont déjà penchés sur les formes de transmission du discours d'autrui, est d'avoir systématiquement coupé celui-ci du contexte narratif » (1977 : 166).

ment, c'est toujours le segment citationnel qui éveille le plus grand intérêt de la part des chercheurs qui en étudient les formes et les modes d'apparition. Cependant, le *pattern* linguistique décrit par Authier-Revuz se montre très pertinent dans l'analyse des données empiriques. De la sorte, si l'on comprend par le DR une séquence textuelle binaire, embrassant deux segments distincts : celui qui verbalise les données situationnelles de l'énonciation primaire et le segment citationnel qui représente les paroles, on peut ensuite envisager les deux segments comme des sortes de briques, comme des Lego, qui entrent dans plusieurs combinaisons possibles pour donner naissance aux différentes séquences du DR, codifiées et non codifiées par les grammaires. Pour étudier le mécanisme qui les engendre, il faut inventorier les formes grammaticales et décrire les propriétés formelles et sémantico-énonciatives des parties composant le DR⁶. Cette dernière démarche demande de délimiter les deux segments en discours, c'est-à-dire de tracer la limite interne entre le commentaire du rapporteur et le segment citationnel et ensuite les limites externes, celles entre les deux segments du DR et le reste du texte qui ne cite rien. Ainsi aura-t-on repéré différents modes, souvent inhabituels, de rencontre de deux paroles : celle qui rapporte et celle qui est rapportée :

- (2) Ancien maire (UMP) de Mantes-la-Jolie, M. Bédier « *trouve plus sain que les mosquées soient financées par des fonds publics que par des États* ». (*Le Monde*, samedi, 18 janvier 2003)

Dans la pratique discursive, on a en fait affaire à un continuum des cas de figure, qui se situent, selon la stratégie du rapporteur, entre deux pôles : depuis une frontière extra-nette, dure, surmarquée par des signaux démarcatifs cumulés (graphémiques, sémantiques, syntaxiques, etc.) jusqu'à une frontière floue, molle, avec pénurie de signaux. La stratégie du rapporteur va, pour ainsi dire, du barrage au passage.

La délimitation externe des segments du DR semble également très pertinente dans l'étude des effets de l'intégration du DR dans le discours « muet ». En fonction de la méthodologie adoptée, les conclusions peuvent être très variées. Ainsi, dans la version « bipartite » du DR, nous aurons à vrai dire trois lieux de rencontre (nous les signalons par le symbole **II** dans les exemples (3) et (4)) entre les différentes paroles : d'abord, une rencontre interne déjà décrite, ensuite, une rencontre externe — mais avec deux pôles : gauche et droit entre le DR et le reste du discours. En voici un exemple :

⁶ Le postulat de recherches plus approfondies sur le discours introduisant / entourant les paroles citées a été lancé par Gérald Prince (1978). Les caractéristiques sémantico-énonciatives et pragmatiques des segments textuels précédent / entourant les fragments représentant la parole citée et, de la sorte, faisant partie à part entière du DR, ont déjà fait l'objet de publications : Labuda (1972), Coltier (1989 : 83—85), Biardzka (2009, 2010, 2010 [2012], 2012), Jakubowska-Cichoń (2010) et Marczak (2013).

(3) Elle regarda la pendule. Charles était en retard. Alors elle fit la soucieuse. **II**

Deux ou trois fois elle répéta : II

— **Il est si bon ! II**

Le clerc affectionnait M. Bovary. (Gustave Flaubert, *Madame Bovary*, Paris : Gallimard et Librairie Générale Française, 1961, p. 93)

Dans la version « monobloc » du DR, où le discours rapporté égale le segment qui représente la parole citée et le commentaire du rapporteur soit se disperse quelque part dans le discours entourant le DR, soit s'identifie à la totalité de ce même discours, il n'y a donc que deux limites à tracer :

(4) Elle regarda la pendule. Charles était en retard. Alors elle fit la soucieuse. Deux ou trois fois elle répéta : **II**

— **Il est si bon ! II**

Le clerc affectionnait M. Bovary. (Gustave Flaubert, *Madame Bovary*, Paris : Gallimard et Librairie Générale Française, 1961, p. 93)

L'approche bipartite nous semble faciliter l'approche pragma-linguistique tenant compte du fait que les commentaires du rapporteur sont localement objets des montages citationnels variés et peuvent être de véritables connecteurs entre le DR et des séquences textuelles variées : argumentatives, descriptives, explicatives.

Le statut non stabilisé et équivoque du segment accompagnant les citations s'illustre le mieux par le nombre impressionnant de propositions terminologiques servant à le désigner. Authier-Revuz propose le vocable bien connu de *syntagme introducteur* (1992). Cependant, l'analyse des données empiriques montre que l'adjectif « introducteur » ne colle pas très bien à la matérialité discursive : le segment citationnel peut être non seulement introduit mais aussi suivi du texte verbalisant les données situationnelles, lequel peut aussi s'insérer à l'intérieur de la citation⁷. Les autres propositions sont légion. Labuda opte pour le *commentaire du narrateur* (1972), Charolles pour le *discours accompagnant* (1976), Maingueneau pour le *discours citant* (1986), Rullier-Theuret pour l'*accompagnement narratif* (2001), Perret pour le *discours rapportant* (2005), et Prince (1978), Durrer (1999) et Berthelot (2001) pour le *discours attributif*. Un groupe de chercheurs de Wrocław (Biardzka, 2009 ; Jakubowska-Cichoń, 2010 ; Marczak, 2013) a décidé de désigner le segment verbalisant les données situationnelles par le terme de *didas-calie*. Ce dernier choix terminologique privilégie la perspective narrative en dépit de l'approche plutôt linguistique et met en avant une certaine analogie entre le syntagme introducteur du DR et les indications scéniques du texte dramatique. Les termes proposés par Labuda (1972) et par Rullier-Theuret (2001) ont

⁷ Prise au sens générique, embrassant aussi bien les citations reproductions (fidèles) que les citations formulées.

également cet inconvénient qu'ils situent directement la recherche dans une perspective narratologique, ce qui n'est pas forcément adéquat dans l'analyse de différents genres de discours : médiatique, forum internet, écrits académiques, etc. Les expressions *discours citant* de Maingueneau (1986) et *discours rapportant* de Perret (2005) peuvent conduire de même à des malentendus. En fait, le discours citant / rapportant se lit comme un segment textuel qui cite / rapporte les paroles, mais embrasserait-il donc ou non le segment citationnel ? Serait-il ou non un (faux) équivalent de *discours rapporté* se distinguant de ce dernier uniquement par la saisie aspectuelle (non accomplie) des paroles rapportées ?⁸ Parmi toutes ces propositions terminologiques, le *discours attributif* de Prince (1978)⁹ et le *discours accompagnant* de Charolles (1976) semblent susciter le moins de doutes et de restrictions. Cependant, pour être vraiment opératoire dans tous les contextes, la définition de Prince (1978) appelle des rectifications, car dans les travaux de ce chercheur, ce terme englobe uniquement les commentaires accompagnant les paroles citées au discours direct.

3. L'approche dialogique de Bres et Verine

Bres et Verine (2002) partent de l'idée que tous les modes de montage (ou d'«enchâssement», voir *infra*) de l'énonciation secondaire dans l'énonciation principale s'expliquent par le phénomène de *dédoublement énonciatif*. Opératoire dans l'analyse du nombre de phénomènes dialogiques, le concept de dédoublement énonciatif renvoie au mécanisme discursif analysable au niveau de l'énoncé actualisé et se matérialise en discours par un marqueur linguistique spécifique ou par un marqueur discursif occasionnel (cf. Bres et Verine, 2002 ; Bres, 2005 ; Bres et Nowakowska, 2006 ; Dendale et Coltier, 2006 ; Bres et Mellet, 2009). Selon cette approche, le DD et le DI sont des énoncés dialogiques car ils contiennent toujours deux énoncés, et par conséquent deux systèmes d'énonciation : celui de l'énoncé enhâssant et celui de l'énoncé enhâssé (Bres et Verine, 2002 : 162). Les énoncés dialogiques, deux ou plus, sont hiérarchisés. L'énoncé enhâssant [E] contient de la sorte l'énoncé enhâssé [e], les deux étant pourvus d'énonciateurs qui en sont responsables [E1, e1] et, corollairement, de deux énonciataires. L'énonciateur est l'instance à partir de laquelle l'énoncé est actualisé au sens modal et déictique (Bres et Verine, 2002 : 163). Du fait du dédoublement

⁸ Pour une discussion plus détaillée (aussi de nature diachronique et comparative) concernant le vocable *discours rapporté*, cf. Rosier (1999 : 11—62). Le DR peut renvoyer à des déclarations virtuelles, futures ou niées (Mochet, 1993 : 97 ; Komur, 2004 : 65).

⁹ Il semble que cette proposition terminologique soit réussie car elle a été admise entre autres par Durrer (1999) et Berthelot (2001).

énonciatif, les énoncés dialogiques ont aussi au moins deux locuteurs : le locuteur de l'énoncé *enchâssant* [E] et celui de l'énoncé *enchâssé* [e]. Le locuteur est compris comme l'instance actualisant l'énoncé dans sa dimension *de dire*, il actualise graphiquement l'énoncé. Dans un énoncé monologique, un locuteur et un énonciateur coréfèrent puisque les opérations d'actualisation modale et déictique s'appliquent à un *dictum*. Dans l'énoncé dialogique, ces mêmes opérations s'appliquent à un élément ayant déjà un statut énonciatif, et le locuteur et l'énonciateur ne coréfèrent donc pas¹⁰. Reprenons l'occurrence originale analysée dans le travail précité (Bres et Verine, 2002 : 162) :

- (5) Le syndicat s'est aussi adressé aux ministres de l'Éducation, de la Ville et de la Justice. « ***L'éducation a atteint ses limites*** », résume l'un de ses secrétaires régionaux. (*Le Monde*, exemple cité d'après Bres et Verine, 2002 : 162).

Selon Bres et Verine, la séquence (5) embrasse deux énonciations. Le segment guillemeté (discours *enchâssé*) est attribué à l'e1, tandis que le discours *enchâssant* appartient à l'E1. Cette théorisation nous inspire depuis un certain temps quelques doutes et questions (cf. Biardzka, 2012). Les premiers concerneraient le repérage et la délimitation du discours *enchâssant*. Faut-il l'identifier — un peu à la manière de Bally et de Genette — à tout le contexte entourant le discours *enchâssé*, ou plutôt le limiter à l'incise ? Si l'on pense seulement à l'incise, nous voyons que l'énonciateur E1, responsable du discours *enchâssant* [E], prend pour objet la parole de l'e1. Celle-ci fait l'objet du montage en [E] qui consiste non seulement à reproduire les paroles de l'énonciateur secondaire e1, mais aussi certaines données situationnelles propres à l'énonciation [e]. Dans cet ordre d'idées, les séquences du DD se caractérisent par un dédoublement des **énonciateurs**. Cependant, les deux discours — en (5) le discours *enchâssé* (en gras) et le discours *enchâssant* (identifié à l'incise « résume l'un de ses secrétaires régionaux ») — sont loin de se dédoubler ; tout au contraire, ils sont **complémentaires** et renvoient à **la même prise de parole primaire, à la même énonciation** : l'[E, E1] verbalise, d'une manière plus au moins rudimentaire, les données situationnelles de l'[e, e1]. Dans ce sens, par rapport à l'[e, e1], l'E1 ne renvoie pas à **une autre énonciation**, mais il verbalise les données situationnelles de la **même énonciation primaire**, c'est-à-dire de l'énonciation à laquelle appartiennent les paroles citées dont la responsabilité est assurée par l'e1. Autrement dit, l'E1 ne renvoie pas à **une autre énonciation** mais à un **énoncé** seul dont il verbalise les données énonciatives. Pris nécessairement ensemble, le discours *enchâssant* et le discours *enchâssé* constituent, sur le plan textuel, des séquences binaires de DR qui assurent l'accès cognitif au plan diégétique, c'est-à-dire qu'elles permettent au lecteur de se représenter les actes langagiers

¹⁰ Nous retenons qu'en discours direct, parfois, la présence du locuteur *enchâssé* est effacée (Bres et Verine, 2002 : 164—166).

réels. De ce point de vue, aucun dédoublement énonciatif ne se produit au sein du discours direct et/ou indirect. Serait-ce l'illustration du fait un peu paradoxal de prime abord que le dédoublement des **énonciateurs** en discours ne recouvre pas nécessairement le dédoublement des **énonciations** au sens diégétique ?

Ce paradoxe du dédoublement énonciatif en DR relève de la nature vague du discours enhâssant. Son statut discursif est fort complexe. Il accueille l'incise qui fait partie du DR mais qui ne relève pas pour autant du segment citationnel. Ce dernier a pour référent exclusivement du verbal et est imputé à l'e1. L'incise a pour référent essentiellement du non-verbal et est imputé à l'E1. En tant que telle, elle risque de se confondre avec la totalité du discours entourant le segment citationnel imputé à l'e1. Comme nous l'avons vu, une telle approche est bien possible et se met en avant dans les descriptions héritées de Bally (1912, 1914) et de Genette (1972 : 186—203). Bres et Verine voient dans le DR une dualité (« dédoublement »), dont le concept semble faire appel aux idées « bipartites » de Authier-Revuz, mais par leur conception du discours enhâssant, ils se rapprochent plutôt de Bally et de Genette.

5. En guise de conclusion

L'hétérogénéité des approches du DR laisse ses traces dans le discours prescriptif des grammaires et des manuels. Ils présentent d'habitude le DR comme une structure bipartite en l'illustrant soit de la séquence minimale « il dit : *x* », soit de « il dit que *x* »¹¹ et s'intéressent beaucoup, pour ce qui est de l'indirect en particulier, aux ajustements temporels et adverbiaux entre la partie « citante » et la partie « citée ». Cependant, en même temps, ils ont tendance à identifier le discours direct ou le discours indirect uniquement au segment représentant la parole citée et donc à privilégier, intentionnellement ou non, l'approche « monobloc » originaire de Bally et de Genette. Les auteurs de *La grammaire méthodique du français* (Riegel, Pellat, Rioul, 1994) écrivent à ce propos :

- (6) Le discours direct est inséré dans un autre discours, avec des marques explicites du décalage énonciatif produit : **il est encadré par des guillemets** ou, dans le cas d'un dialogue inséré dans un récit, chaque réponse est introduite par un tiret.

¹¹ Le manuel de Riegel, Pellat et Rioul cite à ce titre la séquence suivante qu'il qualifie de DR : « Groucho Marx a dit : «Je ne voudrais pour rien au monde faire partie d'un club qui serait disposé à m'accepter comme membre » (1994 : 597).

Et plus loin encore, mais dans le même paragraphe :

- (7) **Le discours direct est généralement signalé par une phrase introduc-tive [...].** Cette phrase peut occuper trois positions :
- **Avant** le passage au discours direct [...]
 - **À l'intérieur** ou **après** le fragment au discours direct [...]. (Riegel, Pellat, Rioul, 1994 : 598).

Le passage (6) de cet excellent manuel est trompeur et imprécis du point de vue de l'approche bipartite car, évidemment, ce n'est pas le DD qui est encadré de guillemets mais seulement l'un de ses segments, c'est-dire le segment citationnel. Dans le même ordre d'idées, le DD ne peut pas être signalé par une phrase introductory (7) car celle-ci fait partie du DD même. Il nous est arrivé de voir des étudiants de maîtrise se perdre dans la collecte d'exemples de corpus : en analysant leurs textes sur la base de la définition du manuel, ils n'arrivaient pas à cerner de manière rigoureuse des séquences de DR assez simples.

Dans son étude sur l'histoire, les théories et les pratiques du DR, Laurence Rosier indique également que le discours indirect « a longtemps été traité comme une complétive »¹² (1999 : 11). Dans ses propres propositions de modèle descriptif et explicatif des formes du DR (1999 : 125—129), elle avance que le DR met en rapport deux discours : celui qui cite (le « dire » ou le « discours citant ») et celui qui est cité (le « dit » ou le « discours cité »). De la sorte, elle met en avant la conception bipartite du DR. Elle semble cependant surtout préoccupée par le passage (conçu comme lieu de rencontre) entre les deux discours ainsi définis (*cf.* 1999 : 127). Cette théorisation ne s'intéresse guère aux limites des séquences entières du DR et, plus particulièrement, aux limites du discours citant : faut-il l'identifier à la totalité du texte qui entoure le « dit » ? Certainement pas, sinon l'intégralité de chaque texte (qu'il soit modeste ou développé) contenant un segment reproduisant la parole d'autrui serait qualifiable de discours rapporté, et les modes d'intégration de ces séquences-mêmes en discours « muet » échapperait à la description alors que les discours citants sont une véritable interface unissant les séquences de DR et les séquences descriptives, narratives ou argumentatives.

Les enjeux théoriques du DR se traduisant par les relations complexes entre les *patterns* et les *tokens* peuvent conduire à des généralisations assez controversées. Ainsi, Laurence Danlos, Benoît Sagot et Rosa Stern (2010) remarquent dans leur travail que la position initiale de l'incise de citation est exclue de l'usage. Ce type de discours attributif se place quasi uniquement en postposition et en position médiane par rapport au segment citationnel. Cependant, les auteurs indiquent

¹² Rosier souligne ainsi non seulement la conception du DR limitée au segment représentant la parole d'autrui mais aussi centrée sur le caractère purement grammatical (syntaxique) du rapport de la parole d'autrui.

un cas de figure exceptionnel concernant l'incise initiale. À leurs yeux, ce cas ne s'observe que lorsque l'incise est précédée d'un connecteur de discours, comme en (8). Nous avons mis le connecteur en caractères gras et le contexte gauche du connecteur en italiques :

- (8) *Pierre nous a annoncé son arrivée et*, a-t-il précisé, “j’arriverai avec une fiancée”.

En fait, l'incise (« a-t-il précisé ») réunit en (8) deux types de segments citationnels attribuant les paroles à un seul énonciateur (« Pierre »). Le premier, en italiques, est un discours narrativisé qui contient un condensé de paroles « annoncer son arrivée »¹³ qui est suivi, au moyen du connecteur « et », de l'incise et du segment citationnel reproduit. De ce point de vue, l'incise analysée ne prend pas de position initiale, mais s'insère entre deux types de citations, la première étant une citation reformulée (condensée) et la seconde étant reproduite (fidèle). Ainsi, l'incise peut être qualifiée de médiane et ne présente aucun cas d'exception. En (9), l'incise médiane relie également le segment citationnel reproduit avec, suivi du connecteur « et », le segment mixte réunissant la reformulation et l'îlot textuel :

- (9) « *Nous devons faire comprendre aux gens que c'est la guerre* », a-t-il dit, et ceux qui pensent que ce sera « *aseptisé* » se trompent. (*Le Monde*, vendredi, 7 mars 2003)

Par rapport aux séquences de texte qui représentent divers types d'événements « muets » : actions, incidents, faits, qui n'engagent pas la parole, le DR a la particularité de représenter le dit, de brasser du verbal, c'est-à-dire un genre d'actions toutes particulières et pourtant omniprésentes. Et comme, pour les intégrer dans le discours, on est forcément obligé d'utiliser aussi de la parole, ce même discours devient un lieu de rencontre, de choc parfois, de deux paroles, celle qui rapporte et celle qui fait l'objet du rapport. De ce point de vue, le choix précis de l'approche des phénomènes du DR semble très pertinent pour ne pas entendre de fausses notes dans la voix de l'analyse.

¹³ Les citations *condensées* sont un cas spécial parmi les citations reformulations. Parfois, le rapporteur ne s'attache pas à spécifier le contenu du discours qu'il veut rapporter mais rend compte, d'une façon synthétique, d'un acte linguistique seulement. À partir d'un condensé, le lecteur ne peut restituer qu'approximativement le contenu de l'énoncé d'origine (cf. Genette, 1983 : 38).

Références

- Authier-Revuz J., 1992 : « Repères dans le champ du discours rapporté ». *L'information grammaticale*, **55**, 38—42.
- Authier-Revuz J., 1993 : « Repères dans le champ du discours rapporté (suite) ». *L'information grammaticale*, **56**, 10—15.
- Bally Ch., 1912 : « Le style indirect libre en français moderne ». *Germanisch-Romanische Monatsschrift*, **4**, 549—556, 597—606.
- Bally Ch., 1914 : « Figures de pensée et formes linguistiques ». *Germanisch-Romanische Monatsschrift*, **6**, 405—422, 456—470.
- Bakhtine M., 1977 : *Le marxisme et la philosophie du langage*. Traduit du russe par M. Yaguello. Paris : Minuit. [Première édition russe publiée sous la signature V.N. Volochinov (1929). *Marksizm i filozofija jazyka*. Leningrad].
- Berthelot F., 2001 : *Parole et dialogue dans le roman*. Paris : Nathan.
- Biardzka E., 2009 : *Les échos du « Monde ». Pratiques du discours rapporté dans un journal de la presse écrite*. Wrocław : Wydawnictwo Uniwersytetu Wrocławskiego.
- Biardzka E., 2010 : « Entre le discours cité, le discours citant et le discours qui ne cite rien ». In : A. Dutka-Mańkowska, T. Giermak-Zielińska, dir. : *Des mots et du texte aux conceptions de la description linguistique*. Warszawa : Wydawnictwo Uniwersytetu Warszawskiego, 11—17.
- Biardzka E., 2012 : « Le discours rapporté comme effet de montage de discours citant et du segment citationnel. Contribution à l'étude du discours journalistique ». In : F. Neveu, V. Muni Toke, P. Blumenthal, T. Klinger, P. Ligas, S. Prévost, S. Teston-Bonnard, éd. : *3^e Congrès Mondial de Linguistique Française : Lyon, 4—7 juillet 2012*. Paris : Institut de Linguistique Française, 411—426. SHS Web of Conferences 1 (2012) DOI : 10.1051/shsconf/20120100158 http://www.shs-conferences.org/index.php?option=com_solr& (accessible : 14.09.2012).
- Biardzka E., 2010 [2012] : « À la recherche du discours citant. Cas de la délimitation interne et externe ». *Le discours et la langue. Revue de linguistique française et d'analyse du discours*, **2.2**, 67—76.
- Biardzka E., 2012 : « L'apport du concept de “dédoublement énonciatif” dans la description des séquences dialogiques ». *Studia Romanica Posnaniensia*, **39/3**, 5—17.
- Bres J., 2005 : « Savoir de quoi on parle : dialogue, dialogal, dialogique ; dialogisme, polyphonie... ». In : J. Bres *et al.* : *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*. Bruxelles : De Boeck, Duculot, 47—61.
- Bres J., Mellet S., 2009 : « Une approche dialogique des faits grammaticaux ». *Langue française*, **141**, septembre, 3—20.
- Bres J., Nowakowska A., 2006 : « Dialogisme : du principe à la matérialité discursive ». *Recherches Linguistiques*, **28**. In : L. Perrin, éd. : *Le sens et ses voix. Dialogisme et polyphonie en langue et en discours*. Metz : Université Paul Verlaine, 21—44.
- Bres J., Verine B., 2002 : « Le bruissement des voix dans le discours : dialogisme et discours rapporté ». *Faits de Langues*, **19**, 159—171.
- Charolles M., 1976 : « Exercices sur les verbes de communication ». *Pratiques*, **9**, 83—107.

- Cohn D., 1981 : *La transparence intérieure*. Paris : Éditions du Seuil.
- Coltier D., 1989 : « Introduction aux paroles : Fonctions et fonctionnement des paroles des personnages ». *Pratiques*, **64**, 69—109.
- Danlos L., Sagot B., Stern R., 2010 : « Analyse discursive des incises de citation ». In : F. Neveu *et al.*, éd. : *2^e Congrès Mondial de Linguistique Française, La Nouvelle Orléans, 12—15 juillet 2010*. Paris : EDP Sciences, ILF, mis en ligne en juillet 2010 ; www.linguistiquefrancaise.org ; CMLF2010 Section Linguistique du texte et de l'écrit, article 152, DOI : <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf/2010217>, 2237—2254 (accessible : le 3 novembre 2014).
- Dendale P., Coltier D., 2006 : « Éléments de comparaison de trois théories linguistiques de la polyphonie et du dialogisme ». In : L. Perrin, éd. : *Recherches Linguistiques*, **28** : *Le sens et ses voix. Dialogisme et polyphonie en langue et en discours*. Metz : Université Paul Verlaine, 271—299.
- Durrer S., 1999 : *Le dialogue dans le roman*. Paris : Nathan.
- Genette G., 1972 : *Figures III*. Paris : Seuil.
- Genette G., 1983 : *Nouveau discours de récit*. Paris : Seuil.
- Komur G., 2004 : « Les modes du discours rapporté dans la presse et leurs enjeux polyphoniques ». *Pratiques*, **123—124**, décembre, 57—74.
- Jakubowska-Cichoń J., 2010 : *Mowa przytaczana w narracjach Marguerite Duras*. Kraków : Universitas.
- Labuda A.W., 1972 : « Citation, commentaire et autocommentaire du narrateur ». *Zagadnienia Rodzajów Literackich*, (**XV**), **2**, 37—51.
- Maingueneau D., 1986 : *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*. Paris : Bordas.
- Marczak E., 2013 : *Miedzy słowami. Narratorskie komentarze do mowy postaci w „Le Rouge et le Noir” Stendhala*. Kraków : Universitas.
- Mochet M.-A., 1993 : « Place du discours narrativisé ». *Les cahiers de C.R.E.L.E.F*, **35**, 93—150.
- Perret M., 2005 : *L'énonciation en grammaire du texte*. Paris : Armand Colin.
- Prince G., 1978 : « Le discours attributif et le récit ». *Poétique*, **35**, 305—313.
- Prince G., 1980 : « Le discours attributif dans “La Peste” ». In : R. Gay-Crosier, éd. : *Albert Camus 1980, Second International Conference (February 21—23 1980)*. Gainesville : University Presses of Florida.
- Rosier L., 1999 : *Le discours rapporté. Histoire, théorie, pratiques*. Paris, Bruxelles : Duculot.
- Rosier L., 2009 : *Le discours rapporté en français*. Paris : Éditions Ophrys.
- Riegel M., Pellat J.-C., Rioul R., 1994 : *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.
- Rullier-Theuret F., 2001 : *Le dialogue dans le roman*. Paris : Hachette.
- Vuillaume M., 2000 : « La signalisation du style indirect libre ». In : S. Mellet, M. Vuillaume : *Le style indirect libre et ses contextes*. Amsterdam—Atlanta, GA : Rodopi, 107—130.